

Partenaires impliqués dans le projet SOA :

- L'hôpital public CHU Tanambao 1 Antsiranana (son Directeur Dr. *Alexandrio Rabemazava*)
- L'hôpital militaire d'Antsiranana et son médecin chef le Colonel Auguste Maharetse,
- Le Chef de Service du Service de Rééducation Fonctionnelle, le Dr. Jean Jacques Renaud Rakotonirainy, de l'hôpital public CHU « HJRA »
- L'orthoprothésiste Mario Doara à Antsiranana,
- *Stonio Betiana*, kinésithérapeute de SOA, participe aux consultations, à l'éducation thérapeutique, Clément Jahajo, Rosenelle Zaravelo kinésithérapeutes au CHU Tanambao I Antsiranana,
- *Didier Garrigues*, Chiropracteur,
- Les associations locales antsiranaïses, AMIS (Aide, Mieux-être et Insertion Sociale des handicapés, Président *Dany Arson*), le BAS (Bureau d'Accompagnement Social, *Téléfort*), les bénévoles *Bosco*, etc...
- Kikoo Hôtels (propriétaire *Dolie Mounibou* et son mari *Toto*) : hébergement, transport, relations publiques,
- L'association SOA : *Jacques Deparis, Didier Pairain*.

DU LUNDI 18 AVRIL AU 22 AVRIL 2016 : ANTSIRANANA

- ❖ **Consultations à l'Hôpital CHU Tanambao I** : 43 Consultations par le Dr. JJR Rakotonirainy et Didier Garrigues, chiropracteur (44 consultations en sept 2015, 35 consultations en avril 2015), diagnostic kiné établi par Stonio. Mario orthoprothésiste est présent lui aussi. Ce qui porte à 60 le nombre d'enfants PC ayant fait l'objet d'une intervention de SOA.
 - suivi des anciens patients (28 anciens),
 - bilan clinique pour les nouveaux (15 nouveaux).
 - Remarques concernant certains patients :
 - **Rachida** : suite à une chute grave, Rachida a eu une prothèse tibiale que sa famille a réglé 170 000 Ar au SAR (Service Appareillage et Rééducation). SOA prendra en charge le coût et le remboursera à cette famille endettée.
 - **Erika** : Opération de son pied retourné prévue en août avec la mission « Terre Rouge ».
 - **Kevin et Marie Daniella** : JJR demande une consultation avec le neurologue Dr Zanadaory pour évaluer la nécessité de prendre des médicaments pour traiter les états convulsifs des 2 enfants.
 - **Rodrigo** : Hydrocéphale, 2 ans, envoyé à Antananarivo pour examen IRM pour pose de valve ou non. La réponse viendra plus tard : l'analyse révèle des kystes cérébraux hélas c'est sans espoir.

- ❖ **Appareillages** : Il y a 24 enfants à appareiller soit un total de 36 appareillages à réaliser par Mario. Voir en annexe le devis
- ❖ **Formation Kiné pour les familles** : comme à chaque consultation, on propose de visionner un clip sur les étirements que chaque famille peut réaliser à la maison pour soulager les muscles enraidis de leurs enfants. Chaque famille passe à la partie pratique en présence du Médecin et du kiné ; C'est l'occasion pour les familles de devenir acteur en participant au mieux être de son enfant. On donne alors des conseils de vie quotidienne.

LES APPAREILLAGES (VOIR LA LISTE EN ANNEXE)

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ENGAGEES

- ❖ **Bilan scolaire** : avec Claire Pelloie, coordinatrice « Maison de Sagesse », Seule Génériette continue à être scolarisée à EPP Pasteur. Les autres enfants ont arrêté : manque de volonté des parents, des enseignants, structures inaptes à recevoir des handicapés mentaux, les causes de l'échec sont nombreuses ; Claire doit rencontrer les CISCO pour réfléchir à une meilleure prise en charge. Branzino sera scolarisé à partir de septembre prochain à l'école des « Petits lutins », école privée. Les contacts pris avec la Directrice et la maîtresse sont très encourageants : la maman s'est engagée elle aussi. Didier G. prendra en charge les frais de scolarisation.
- ❖ **Direction du Développement Régional**
Rencontre avec la Directrice. Rien de bien concret n'en a résulté.
- ❖ **Receveur des Douanes**
Réaffirmation de l'obligation de s'acquitter des taxes qui s'élèveront à 1000€ pour un container de 20 pieds sauf si on obtient l'exonération au niveau des autorités nationales.
- ❖ **Opérateur commercial privé : Madahoufi, M. Houssen Fidaly**
Shiplander, grossiste, M. Houssen est bien connu à Antsiranana. Sa volonté d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres et des handicapés est réelle et sincère : il a fait don à SOA d'un carton d'attelles (21) et a manifesté son désir de participer au financement des taxes de douanes (à hauteur de 1000€) avec d'autres commerçants de sa connaissance si l'on était obligé d'acheminer par nos propres moyens un container de matériel orthopédique. Il faut le contacter dès que l'on procède à l'envoi quelqu'il soit.

❖ **Maire de Diégo**

La rencontre a permis de constater que la mairie était logée à la même enseigne que nous concernant les taxes de douane. Le maire qui a travaillé 22 ans à La Réunion a promis d'en parler au receveur des douanes mais pas de miracle à attendre. Seules les autorités de tutelle à Antananarivo peuvent intervenir pour l'exonération des taxes douanières.

- ❖ **Carton de 21 attelles** : 13 pour enfants, 8 pour adultes dont 2 remises au CHU Tananbao 1. Les 19 restantes prises en charge par Mario dans son atelier à l'hôpital militaire seront gérées par le magasin militaire. Elles serviront à éviter les plâtres.



LES ATELIERS THÉRAPEUTIQUES

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF GLOBAL DES ATELIERS THÉRAPEUTIQUES

1.1 DES GROUPES ETABLIS EN FONCTION DES NIVEAUX ET PATHOLOGIES

Les consultations et le suivi des enfants adressés par l'AMIS à SOA au cours des dernières semaines a permis d'établir une liste de 37 enfants à bénéficier des séances de kinésithérapie. Cette liste a été réalisée sur base de 3 critères clés :

- Potentiel de l'enfant,
- Adéquation de la pathologie à la rééducation proposée,
- Implication du parent.

Ces 37 enfants seront divisés en 4 groupes en fonction des pathologies, eux-mêmes divisés en 10 sous-groupes (de 3 à 4 enfants pour une séance optimale).

Groupe spastique	
NOM	Age
<i>Sous-groupe 1</i>	
Be Razafimandimby Aristide	3,7
Randriamanantena Romario	3,3
Andriamihaja Dayane	3
Rasoanirina Romina	3,2
<i>Sous-groupe 2</i>	
Ranaivoarivelo Gael Dellis	5,6
Ambara Erlancia	6,7
Befolera Marie Jessica	6,4
<i>Sous-groupe 3</i>	
Beny Aurélia	15,6
Andriamialy Jennifer Adolphe	13,1
Randrianjaka Eliane Herberthe	19
<i>Sous-groupe 4</i>	
Rabemananjara Christiano Sédrique	6,9
Tombozandry Hassan	9
Manpanana Janice Louisiane	10,4

Groupe hypotonique	
NOM	Age
<i>Sous-groupe 5</i>	
Jean Tafita Jonathan	6,4
Nomenjanahary Kevin	4,1
Danic Jerisa	4,1
Kalo jean Brice	9,8
<i>Sous-groupe 6</i>	
Rabenandrasana Manuel Zamillo	2,4
Zaramino Marie Daniella	1,6
Reapy Volarojo Rycia	2,5
Refony Danielo	1



Groupe dystonique	
NOM	Age
Sous-groupe 7	
Naharitina Nevya Rycia	2,7
Tana Rihana	5,6
Dany Augustin	5,3
Soatsara Alferdine	4,7
Sous-groupe 8	
Tafara Chaniata	12,9
Soafara Generiette	8,5
Velonjara Miel Célancio	7,6
Rakotosafy Frederico	6,9

Groupe kiné individuelle	
NOM	Age
Sous-groupe 9	
Randriazafimbola Hyac Celestin	15,7
Solotiana martial Patrick	24,7
Arson Jean Biolan	20,9
Efranku Sylvain	32
Sous-groupe 10	
Ramahefasolo Naicha	1
Ramahefasolo Nayla	1
Volatiana Rachida Caissie	2,5
Djaotoly Rodrico	3,1

1.2 DUREE ET CONTENU DES SEANCES

- Chaque sous-groupe durera entre **1h et 1h15**.
- La séance permettra aux parents de **pratiquer les exercices en présence d'un kiné et d'apprendre de nouveaux exercices** simples et adaptés, qui seront transmis par ce dernier.
- Cette séance se veut aussi un espace de discussion pour les parents et de **jeux pour les enfants**. Là aussi, l'expérience des dernières semaines a clairement montré que les échanges se mettent en place naturellement.
- La séance de kiné individuelle se veut aussi un espace de discussion pour les parents et de **jeux pour les enfants**. Mais le facteur socialisation est moins mis en avant au profit du développement du potentiel et des compétences de l'enfant.

II. UNE DEMARCHE COLLECTIVE POUR ASSURER LA REUSSITE DU PROJET

2.1 LES ENGAGEMENTS DE L'AMIS

L'AMIS est l'organe de suivi, de coordination et de contrôle sur le terrain. Ainsi, l'AMIS s'engage à :

- Appeler chaque semaine, quelques jours avant la séance, les sous-groupes concernés ainsi que les kinésithérapeutes locaux,
- Faire remonter à SOA tout souci rencontré ou toute doléance / suggestions

de la part des parents et être force de proposition pour l'optimisation de l'organisation.

- s'assurer que les bilans intermédiaires (cf. point suivant), sont bien réalisés par les kinésithérapeutes locaux.
- Suivre précisément des présences/absences et le transmettra à SOA par email toutes les 4 séances,
- S'assurer qu'aucune contribution financière n'est demandée aux parents pour les séances, conformément à la présente convention et au calendrier (annexe 1),
- Réaliser le paiement de la prestation des kinésithérapeutes locaux dans les 10 premiers jours du mois suivant le mois échu,
- Réaliser, lorsque la situation de la famille le nécessite et sur demande de la famille uniquement, la prise en charge de 50% des frais de déplacement de la famille,
- Participer au bilan qui sera réalisé en fin d'année 2016 pour décider de la suite de la démarche.

2.2 LES ENGAGEMENTS DE SOA

Pour permettre la bonne réalisation de ces ateliers, SOA (Le Sourire d'OnjA) s'engage à :

2.2.1 Vis-à-vis des kinésithérapeutes locaux :

- Leur remettre des documents/infos/cours concernant les IMC,
- Leur transmettre le canevas des bilans intermédiaires à réaliser,
- Leur offrir une assistance à distance par email en cas de questionnement ou problème à l'adresse suivante : secretaire@lesouriredonja.com.

2.2.2 Vis-à-vis des familles :

Offrir aux familles des séances/ateliers thérapeutiques en groupe ou individuelles, gratuites, à hauteur d'une séance d'1h à 1h15 toutes les 2 semaines par enfants (parmi les 37 enfants mentionnés au I.).

2.2.3 Vis-à-vis de l'ensemble des acteurs

- SOA remet également à l'ensemble des acteurs le calendrier des séances pour 3mois en 2016. Celui-ci constitue le calendrier de référence (annexe 1).

- Participer au bilan qui sera réalisé en fin d'année 2016 pour décider de la suite de la démarche.

2.3 LES ENGAGEMENTS DES KINESITHEAPEUTES LOCAUX

Les kinésithérapeutes s'engagent à :

- Assurer 2 sous-groupes d'1h à 1h15 par semaine et de voir chaque sous-groupe tous les 15 jours.
- Animer les groupes en faisant réviser les exercices préalablement acquis et en proposant de nouveaux exercices, adaptés à l'évolution de chaque enfant.
- Réaliser et remplir un bilan intermédiaire toutes les 4 séances (soit tous les 2 mois). La charge de travail associée est estimée à 5 min par enfants soit 1h au total. Les critères médicaux objectifs permettront de mesurer les progrès réels des enfants.
- Participer au bilan qui sera réalisé en fin d'année 2015 pour décider de la suite de la démarche.

III. ASPECTS FINANCIERS

Les séances ne seront en aucun cas facturées aux familles des 37 enfants mentionnés au I.

Conformément aux discussions entre AMIS et SOA, SOA prendra à sa charge, lorsque la situation de la famille le nécessite réellement, et sur demande de la famille uniquement, 50% des frais de déplacement de la famille pour se rendre à la séance.

Les kinésithérapeutes locaux se verront rétribués à hauteur de 63 000 Ar / 15 jours chacun (soit pour 5 sous-groupes d'1h à 1h15 chacun par quinzaine). Toute séance non-réalisée ne sera pas rétribuée. Le paiement sera fait par l'AMIS dans les 10 premiers jours du mois suivant le mois échu.

Semaine 1				Semaine 2			
Mardi 1 matin		Mardi 1 après-midi		Mardi 2 matin		Mardi 2 après-midi	
Clément	SG1 SG3	Rosenelle	SG5	Clément	SG8	Rosenelle	SG10
Rosenelle	SG2	Clément	SG4	Rosenelle	SG6, SG7	Clément	SG9

IV. DUREE

La convention prend effet le lundi 2 mai (date des 1ers ateliers thérapeutiques menés par les kinésithérapeutes locaux) pour une durée de 3 (trois) mois. Elle sera éventuellement renouvelée suite au bilan qui sera conduit en fin d'exercice c'est à dire le 2 août 2016 par l'AMIS, SOA et les kinésithérapeutes locaux.

Fait à St Paul le 30 avril,

Didier Pairain,



Jacques De Paris,



DEVIS POUR LA CESSION AVRIL 2016 (APPAREILLAGES)

NUM	NOM DES PATIENTS	APPAREILLAGES (en résine et fibre)	PRIX EN ARIARY	MONTANT
01	CELESTIN (0328152245)	-Attelle cruro pédieuse (bilat)	85 000	85 000
		-Attelle du MS (bilat) en extension du coude	75 000	75 000
03	RYCIA (0324202015/0328497219)	Semelle orthopédique (paire)	60 000	60 000
04	Sherly BRANZINO (0328652033)	-corset siège à rectifier(sangles,appui tête)	20 000	20 000
		-Fauteuil roulant(pose pied,tablette,sangles	35 000	35 000
05	ZAMILLO(0327115198/0348419465)	Changer les sangle, appui tête à faire	20 000	20 000
06	ROMARIO(0324896773)	-Corset siège sur moulage	221 000	221 000
		-Attelle cruropédieuse(bilat)	70 000	70 000
07	JONATHAN(0326667166)	-Corset siège à remplacer	25 000	25 000
		-Changer les sangles duverticalisateur + une tablette	35 000	35 000
08	NAYCHA(0322896251)	Corset siège(appui tête + tablette)	45 000/221 000	45 000/221 000
12	Marie Jessica(0326393295)	Chaussure orthopédique p 34	75 000	75 000
13	ARISTIDE	-Corset siège	45 000/221 000	45 000/221 000
		-Attelle cruro pédieuse	85 000	85 000
15	Jean Biolan(0324292575)	-Corset siège à rectifier	20 000	20 000
		-Attelle cruropédieuse(bilat)	85 000	85 000
17	DAYANNE(0324147218)	Chaussure orthopédique p 34	75 000	75 000
18	Espérance Genérette	Chaussure orthopédique p 36	80 000	80 000
20	Rihanna(0325013358)	Chaussure orthopédique p 36	80 000	80 000
21	HASSAM50324138240)	Attelle palmaire gauche	35 000	35 000
23	CHANIATA(0346346932)	Semelle orthopédique paire R V	30 000	30 000
24	JannisLouisianne(0320470580)	-Chaussure orthopédique p 34	75 000	75 000

